

Christian Brodhag
31 rue Paul Michelon
42100 Saint-Etienne
Courriel :christian@brodhag.org

Michèle PEREZ
Présidente
Parc Naturel Régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin

Saint-Etienne, le 26 septembre 2018

Madame la Présidente

Ayant représenté la Région au sein du Comité syndical pendant plusieurs années, je suis très attaché au Parc du Pilat. J'ai noté avec intérêt la communication du Parc dans le dossier « *les Trésors du Pilat* » de Loire Magazine, le magazine du Département de la Loire qui liste notamment 31 circuits de VTT balisés et 1500 km de sentiers de randonnée. J'ai aussi noté parmi les activités d'animation du parc le SylvoTrophée qui récompense « *une exploitation permettant de produire du bois de qualité, d'accueillir et de préserver la biodiversité, et de proposer un espace de loisirs et de ressourcement accessible à tous, etc...* ». Cette communication semble démontrer un équilibre dans l'exploitation des différents services écosystémiques : de soutien, d'approvisionnement, de régulation et socioculturels (pour reprendre la nomenclature officielle).

Mais la situation réelle est bien différente, démontrant que les gestionnaires et utilisateurs des écosystèmes du parc sont exclusivement les chasseurs et les forestiers. Le panneau affiché un peu partout dans le Parc en est une illustration politique en considérant que la politique du Parc vise à trouver un équilibre entre l'exploitation forestière et les plans de chasse, c'est-à-dire seulement à réguler la densité des chevreuils et des sangliers

Je passe sur le comportement des chasseurs lors de l'ouverture de la chasse qui conduit les randonneurs à désertier le Parc à cette saison.

Je n'arrive pas à identifier un sentier de VTT praticable qui permette de rejoindre la Parc depuis Saint-Etienne. Les sentiers sont défoncés par les engins de débardage, dégâts aggravés par le ruissellement, et ils sont jonchés de branches. Ils sont laissés dans cet état après exploitation. J'ai donc tenté de partir du Bessat en prenant la piste noire (en prenant ma voiture !!!). J'ai rencontré rapidement une zone abimée et jonchée de branches qui nous obligeait à porter les vélos, puis un chantier d'exploitation. Ayant fait la réflexion à l'agent de débardage qu'il pourrait mettre les branches en dehors du chemin. Il commence par m'invectiver : « il y en a marre des fainéants qui emmerdent ceux qui travaillent ». Puis quand je tente de lui répondre, le ton monte, et il me projette dans le fossé 5 mètres plus bas et me jette le vélo dessus (voir la main courante jointe). Au-delà de cette rencontre avec un caractériel, cet incident traduit la forme de l'exploitation forestière adoptée dans le Parc du Pilat peu respectueuse des autres usagers.

La solution adoptée pour éviter ce genre de conflits d'usage semble être l'interdiction pure et simple des promeneurs et des VTTistes. C'est ainsi par exemple que le sentier entre Salvaris et le Breuil est interdit au public depuis le 23 juillet pour 4 mois. Ce sentier n'est pas marginal, il est ultra promu : Sentier tour du parc, Parcours 15 de Sainté balades (Salvaris, la porte du Parc naturel régional du

Pilat), Piste de VTT n°15... En plein été les promeneurs stéphanois et leurs visiteurs sont interdits dans ce sentier du Parc.

Je partage l'intérêt de l'usage des ressources renouvelables dans la lutte contre le changement climatique et le projet Territoire à énergie positive (Tepos) signé entre Saint-Etienne Métropole et le Parc Naturel Régional du Pilat. Mais il ne faut pas que la lutte pour le climat se fasse contre la biodiversité et considère la forêt du Parc comme un tas de bois de chauffe. J'aimerais connaître le plan qui démontre que la forêt est gérée de façon durable, qu'elle n'est pas simplement mise en coupes rases sans souci du renouvellement de la ressource et de multifonctionnalité qui fait partie des objectifs affirmés dans Charte Forestière ?

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mon attachement au Parc et ma disponibilité pour concourir à contribuer à améliorer la durabilité de ce patrimoine. Ce courrier visant à vous alerter sur des questions qui vous ont peut-être échappé.

Christian Brodhag

PJ : main courante et photos

Copies à

M. Gaël PERDRIAU, Maire de Saint-Etienne, Président de Saint-Etienne Métropole

Mme Sylvie FAYOLLE, Vice-Présidente de Saint-Etienne Métropole en charge du Développement Durable

M. Roger DEMEURE, Maire du Conseil Consultatif de Rochetaillée

M. Robert TARDY, Maire du Bessat

Christian Brodhag
31 rue du Dr Paul Michelon
42100 Saint-Etienne
Courriel :christian@brodhag.org

M. Gaël Perdriau
Président de Saint-Etienne Métropole
2 Avenue Grüner - CS 80257
42 006 Saint-Etienne Cedex 1

Saint-Etienne, le 26 septembre 2018

Monsieur le Président

Je vous prie de trouver en pièce jointe le courrier que je viens d'adresser à la Présidente du Parc du Pilat. Je signale de graves dysfonctionnements.

Le Parc est un atout pour Saint-Etienne « Ville Porte » tant pour l'accès de stéphanois à des loisirs verts et doux de proximité que pour son attractivité touristique.

L'accès du Parc aux randonneurs, promeneurs et VTTistes dans de bonnes conditions de sécurité doit être garanti.

Parmi les dysfonctionnements j'ai noté que le Parcours 15 de Saint-Etienne balades (*Salvaris, la porte du Parc naturel régional du Pilat*) est purement et simplement interdit au public depuis le 23 juillet pour 4 mois.

La priorité du Plan Climat de 'tirer' au maximum du bois du Pilat pour les chaufferies stéphanoises semble se faire au détriment d'une approche de durabilité et de multifonctionnalité. Contraindre les pratiquants de VTT stéphanois d'aller sur pistes de Haute Loire ou d'Ardèche pour trouver des conditions acceptables n'est pas satisfaisant pour le climat. L'arrivée des vélos à assistance électrique offre l'opportunité de créer de véritables loisirs verts à partir de Saint-Etienne.

Je vous prie de recevoir Monsieur le président, l'expression de mon respect

Christian Brodhag

Christian Brodhag
31 rue du Dr Paul Michelon
42100 Saint-Etienne
Courriel :christian@brodhag.org

Mme Sylvie Fayolle
Vice-Présidente de Saint-Etienne Métropole
en charge du Développement Durable
2 Avenue Grüner - CS 80257
42 006 Saint-Etienne Cedex 1

Saint-Etienne, le 26 septembre 2018

Madame la Vice-Présidente

Je vous prie de trouver en pièce jointe le courrier que je viens d'adresser à la Présidente du Parc du Pilat. Je signale de graves dysfonctionnements.

Le Parc est un atout pour Saint-Etienne « Ville Porte » tant pour l'accès de stéphanois à des loisirs verts et doux de proximité que pour son attractivité touristique.

L'accès du Parc aux randonneurs, promeneurs et VTTistes dans de bonnes conditions de sécurité doit être garanti.

Parmi les dysfonctionnements j'ai noté que le Parcours 15 de Sainté balades (*Salvaris, la porte du Parc naturel régional du Pilat*) est purement et simplement interdit au public depuis le 23 juillet pour 4 mois.

La priorité du Plan Climat de 'tirer' au maximum du bois du Pilat pour les chaufferies stéphanoises semble se faire au détriment d'une approche de durabilité et de multifonctionnalité. Contraindre les pratiquants de VTT stéphanois d'aller sur pistes de Haute Loire ou d'Ardèche pour trouver des conditions acceptables n'est pas satisfaisant pour le climat. L'arrivée des vélos à assistance électrique offre l'opportunité de créer de véritables loisirs verts à partir de Saint-Etienne.

Je vous prie de recevoir Madame la Vice-Présidente, l'expression de mon respect

Christian Brodhag

31 rue du Dr Paul Michelin
42100 Saint-Etienne
Courriel :christian@brodhag.org

Roger Demeure
Maire du Conseil Consultatif de Rochetaillée
4 Place du Château, 42100 Saint-Étienne

Saint-Etienne, le 26 septembre 2018

Monsieur le Maire

Je vous prie de trouver en pièce jointe le courrier que je viens d'adresser à la Présidente du Parc du Pilat. Je signale de graves dysfonctionnements.

Le Parc est un atout pour Saint-Etienne « Ville Porte » tant pour l'accès de stéphanois à des loisirs verts et doux de proximité que pour son attractivité touristique. L'accès du Parc aux randonneurs, promeneurs et VTTistes dans de bonnes conditions de sécurité doit être garanti.

Parmi les disfonctionnements j'ai noté que le Parcours 15 de Sainté balades (*Salvaris, la porte du Parc naturel régional du Pilat*) qui passe par Rochetaillée est purement et simplement interdit au public depuis le 23 juillet pour 4 mois.

D'une façon générale l'exploitation forestière comme elle est conduite dégrade les sentiers rendus inaccessibles.

Je vous prie de recevoir Monsieur le maire, l'expression de mon respect

Christian Brodhag

31 rue du Dr Paul Michelin
42100 Saint-Etienne
Courriel :christian@brodhag.org

M. Robert TARDY
Maire du Bessat
Mairie
50 Rue du Féria, 42660 Le Bessat

Saint-Etienne, le 26 septembre 2018

Monsieur le Maire

Je vous prie de trouver en pièce jointe le courrier que je viens d'adresser à la Présidente du Parc du Pilat. Je signale de graves dysfonctionnements.

Le Parc est un atout pour l'attractivité des communes du Parc. La proximité du Bessat avec Saint-Etienne permet l'accès de stéphanois à des loisirs verts et doux de proximité. Elle contribue aux activités économiques de la commune, restauration, sport, loisirs...

L'accès du Parc et de votre commune aux randonneurs, promeneurs et VTTistes dans de bonnes conditions de sécurité doit être garanti.

Or j'ai été agressé sur votre commune en juillet dernier

D'une façon générale l'exploitation forestière comme elle est conduite dégrade les sentiers rendus inaccessibles.

Je vous prie de recevoir Monsieur le maire, l'expression de mon respect

Christian Brodhag